

► **NON aux sous-catégorisations entre bons et mauvais  
chômeurs, pour un droit égal pour toutes et tous !**

Toutes les sous-catégorisations accentuées et introduites dans la loi fabriquent des assurés-e-s ayant des droits et des conditions différentes de durée, d'accès et de prestations face au chômage. Elles tendent à créer les bons et les mauvais chômeurs et à vider de son sens le principe même de toute assurance qui est de donner des droits égaux à toutes et tous et la transformer en une aide sociale sous conditions.

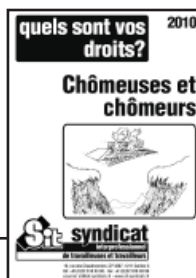
**C'est aussi pour lutter contre cette dérive  
qu'il faut voter NON le 26 septembre 2010.**

**Le SIT gère une caisse de chômage**

**S'inscrire à la caisse  
chômage du SIT,**  
*c'est s'assurer du respect de ses droits  
et être certain-e d'être bien conseillé !*

*Le SIT, un syndicat actif à tous les niveaux,  
un engagement permanent pour de meilleures conditions  
de vie et davantage d'égalité.*

**Chômeurs, chômeuses, quels sont vos droits? ►**  
*Procurez-vous la brochure du SIT  
qui vous donnera tous les conseils utiles  
en cas d'inscription à l'assurance chômage*



**Sit syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et travailleurs

SIT - 16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: 022 818 03 00 - sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

**Halte aux démolisseurs de l'état social**



VOTATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2010

**NON** au saccage de  
l'assurance chômage

► [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

Editeur responsable: Christina Stoll - Impression: Humbert-Droz  
SIT - Rue des Chaudronniers 16 - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: +41(22)818 03 00 - courriel: sit@sit-syndicat.ch

**Sit syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et travailleurs

# Cotiser plus longtemps pour toucher moins : c'est NON !

Le SIT, avec les autres syndicats et la gauche, a fait aboutir le référendum et s'engage résolument en faveur d'un NON lors de la votation populaire qui suivra le 26 septembre.

## ► Faire payer la crise aux chômeurs-euses et aux salarié-e-s : c'est NON !

Plus de 140'000 chômeurs en Suisse et plus de 21'000 à Genève, à cause de la crise financière et économique mondiale provoquée par les banquiers avides de bonus. Réduite en peau de chagrin par les multiples coupes, cette révision précarise et stigmatise encore plus les personnes au chômage dans le but de les exclure de l'assurance et de les

envoyer au plus vite à l'aide sociale et à l'assistance.

Les milliards pour sauver l'UBS de la faillite ont été trouvés en quelques jours. Maintenant, la droite et les associations patronales, veulent faire passer à la caisse les chômeurs-euses et les salarié-e-s, par la mise à sac de l'assurance-chômage !

## ► Cotisations plus élevées pour tous et moins d'indemnités pour les chômeurs-euses : c'est NON !

L'augmentation des cotisations à l'assurance chômage concerne tous-toutes les salarié-e-s. En moyenne, chaque salarié-e cotisera 80 francs supplémentaires par an. Cela passerait encore si c'était pour de nouvelles prestations pour les chômeurs-euses. Mais la révision est tellement déséquilibrée

que l'on cotisera plus pour que les chômeurs-euses touchent moins. Avec toutes les restrictions et les pénalités supplémentaires, chaque chômeur-euse toucherait par année 2'000 francs de moins qu'à l'heure actuelle.

## ► Cotiser plus longtemps pour toucher moins : c'est NON !

La révision de la LACI rallonge la période de cotisation nécessaire pour générer un droit, tout en réduisant la durée des prestations.

• pour toucher 400 indemnités journalières, il faudra avoir cotisé durant 18 mois contre 12 aujourd'hui !

• les personnes qui auront cotisé durant 12 mois, ne toucheront plus que 260 indemnités contre 400 aujourd'hui !

• les personnes de plus de 55 ans devront cotiser durant 24 mois pour avoir droit à 520 indemnités, contre 18 mois aujourd'hui !

• en cas de gain intermédiaire (période de

travail à temps partiel ou complet durant le chômage), la compensation de la perte de gain par l'assurance chômage ne sera plus prise en compte dans le calcul du nouveau

droit. Ceci signifie une baisse des indemnités pour de nombreux chômeurs, pouvant aller jusqu'à la moitié du droit actuel.

## ► Chasser les jeunes du droit au chômage et dévaloriser la formation : c'est NON !

La révision de la loi vise à chasser les jeunes au plus vite du chômage, avec comme conséquence pour certains, de les précariser rapidement et de les faire émarger à l'aide sociale :

• les moins de 25 ans sans enfants n'auront droit qu'à 200 indemnités contre 400 aujourd'hui !

• les étudiants en fin de formation n'auront plus droit qu'à 90 indemnités contre 260 aujourd'hui !

• les moins de 30 ans devront accepter dès le premier jour de chômage n'importe quel travail disponible sur le marché, sans lien aucun avec la formation et l'expérience professionnelle acquise.

## ► Augmentation des délais de carence et baisse du revenu : c'est NON !

La nouvelle loi fait de tous et toutes les chômeurs-euses des profiteurs coupables de la perte de leur emploi.

Le délai de carence (période de non paiement) en début de chômage double et passe de 5 à 10 jours pour les personnes licenciées sans charge de famille pour un gain assuré mensuel de 5'000 francs. La moitié d'un mois non indemnisé, c'est énorme !

Bientôt il faudra avoir fait des économies pour pouvoir, une fois licencié, toucher le chômage sans recourir à l'aide sociale.

Toutes ces mesures mettent aussi la pression sur les salarié-e-s pour qu'ils s'accrochent à leur boulot, quelles qu'en soient les conditions et leur état de santé, et qu'ils et elles mettent tout en oeuvre pour ne pas se retrouver licencié-e-s.

## ► Financement par le bas, les gros revenus épargnés : c'est NON !

Les cotisations paritaires passent de 2 à 2,2% pour les salaires jusqu'à 126'000 francs annuels. Quant à la cotisation dite de solidarité perçue en temps de crise, les gros revenus sont une nouvelle fois épargnés ! La contribution temporaire de solidarité pour les revenus situé entre 126'000 et 315'000 francs annuels ne sera que d'un petit 1%.

Et aucune contribution de solidarité ne sera perçue pour les tranches de revenus dépassant les 315'000 francs annuels. C'est inacceptable, car si les gros revenus avaient été mis à contribution avec une cotisation temporaire de solidarité plus importante, il n'y aurait pas besoin de réduire les prestations pour les chômeurs.

# NON au saccage de l'assurance chômage !